

Un « Service citoyen » contre les droits sociaux des jeunes

Le dernier né du ministre du Travail, Pierre-Yves Dermagne, est un avant-projet de loi instaurant un Service citoyen. Sous le couvert de l'engagement, un piège à précarité pour les jeunes.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Ce 10 octobre 2023, un communiqué de l'agence Belga annonçait : « Un service citoyen verra le jour. Il sera financé à hauteur de 7,5 millions d'euros, a décidé le gouvernement fédéral lors de son conclave budgétaire conclu lundi soir. Un millier de jeunes pourront ainsi se lancer en bénéficiant de 550 euros par mois, tout en conservant leurs droits sociaux, comme les allocations familiales. » (1)

« Promouvoir l'engagement citoyen »

Quelques jours plus tard, un communiqué ministériel annonçait que, sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne (PS), « le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui entend combler le fossé qui s'est creusé entre les institutions et les citoyens, et entre les citoyens eux-mêmes, par la participation libre et volontaire de ceux-ci au Service citoyen. Le Service citoyen vise à permettre à toute personne vivant en Belgique de s'engager de manière conséquente sur une longue période dans un projet d'intérêt général, tout en lui assurant des moyens de subsistance, afin de promouvoir l'engagement citoyen, la mixité sociale, la solidarité et l'autonomie individuelle. Dans ce cadre, l'avant-projet prévoit la création de l'Agence du Service citoyen, qui est chargée de la mise en œuvre du Service citoyen et qui réglemente les modalités de fonctionnement d'un Service citoyen. Plus précisément, le cœur du présent projet de loi est de garantir un statut à chaque citoyen souhaitant entamer un parcours permettant de renforcer sa citoyenneté, d'expérimen-

ter le brassage social et culturel, et de pratiquer activement un engagement solidaire. Le citoyen en service, âgé de 18 à 25 ans, pourrait effectuer, pendant maximum un an, des prestations au sein d'organismes d'accueil agréés, dans des secteurs précis, tout en suivant des modules de citoyenneté portant sur différents thèmes. (...) ». (2) Cet ensemble de décisions a été salué par la Plateforme pour le service citoyen qui a déclaré y voir « un moment historique » et un dispositif permettant aux jeunes de « bénéficier d'un statut légal - aussi symboliquement fort que juridiquement protecteur - et d'une juste indemnité ». (3)

Maximum 550 euros

Le contenu de ces déclarations laisse toutefois perplexe. Aujourd'hui des « services citoyens » sont déjà organisés (*Lire le témoignage p. 100*), sur la base de la loi sur le volontariat, qui prévoit la possibilité d'octroyer soit un remboursement des frais réels, soit un défraiement forfaitaire qui ne peut dépasser deux plafonds : 40,67 € par jour et 1.626,77 € par an (montants indexés). Le service citoyen actuel prévoit des « missions » de six mois à raison de quatre jours de travail de sept heures par semaine. Le cinquième jour de la semaine est réservé à des formations et à dix jours de congé sur les six mois. Le maximum annuel de 1.626,77 € divisé par 130 (26 semaines x 5 jours), donnerait douze euros cinquante par jour. Le défraiement forfaitaire est cependant limité à dix euros par jour, une marge étant ainsi laissée à un rembourse-

ment de frais de déplacement limités à 100 euros par mois maximum. Faut-il dès lors créer un nouveau statut de mise au travail des jeunes en dehors du statut de salarié qui leur octroie une « juste indemnité » (*sic*) de (maximum) 550 euros (soit deux fois

**« Un parcours
permettant
de renforcer sa
citoyenneté »**

et demi plus qu'actuellement mais toujours bien moins qu'un salaire) ? Le projet est-il de sortir d'un régime de prise en charge de frais de bénévoles pour entrer dans l'organisation déguisée d'emplois payés au rabais ? Est-ce vraiment une avancée sociale ? Cela va-t-il permettre aux jeunes de sortir de la précarité, d'acquérir leur autonomie financière et leurs droits sociaux ? Et qu'en est-il de cette prétention de l'État fédéral de créer une « agence » qui « renforce la citoyenneté » des jeunes ?

L'examen de l'avant-projet de loi n'est pas rassurant. Celui-ci dispose que « le statut de citoyen en service est distinct de celui de travailleur, d'indépendant, de fonctionnaire et de volontaire ». Il prévoit également que ce « statut de citoyen en service et l'indemnité prévue sont cumulables avec les



Tweet
du 09.10.23
de Pierre-Yves
Dermagne :
« Service citoyen
approuvé
et financé.
Félicitations
aux jeunes
qui portent ce
dossier depuis
des années.
Nous l'avons
fait passer ! »

⇒ **droits sociaux dont jouit le citoyen en service, tels que l'allocation de chômage, les allocations familiales, le droit à l'intégration sociale et les allocations de remplacement de revenus.** ». (4) Il précise encore que « cette indemnité sera fixée par arrêté royal à un montant maximum mensuel de 550 €. Le montant maximum est octroyé au jeune en service qui accomplit tous les jours convenus un Service citoyen et qui bénéficie d'un revenu en dessous du plafond de revenu équitable », sans toutefois mentionner quel est ce « plafond de revenu équitable ».

Le service sans droits chasse le bon emploi

Entendons donc que le jeune mis au travail dans le cadre de ce dispositif ne bénéficiera pas d'un véritable salaire ni d'aucune des protections sociales liées au statut de salarié. Il effectuera un travail de maximum vingt-huit heures par semaine pendant six mois ou un an sans recevoir pour ce travail aucune véritable rémunération, qui tienne compte des barèmes existants, de ses qualifications, de son expérience, de la nature du poste occupé. L'avant-projet de loi stipule bien que « les activités offertes aux citoyens en service dans le cadre de leur mission ne peuvent correspondre ni à des emplois permanents régis par les statuts de la fonction publique, ni à des emplois nécessaires au fonctionnement normal de l'organisme d'accueil et pouvant être pourvus par des salariés sous contrat de travail, ni encore à des activités correspondant à celles remplies ordinairement par des indépendants auprès de la structure d'accueil ». Dans les faits, personne n'ignore qu'il n'en

sera rien. Déjà aujourd'hui, la plupart des emplois occupés par des jeunes dans le cadre de « services citoyens » correspondent à des postes d'emplois salariés qui devraient être organisés et rémunérés selon les barèmes par des services publics, parapublics ou associatifs. Qu'il s'agisse d'emplois dans des Maisons de repos pour accompagner des personnes âgées, à la Croix-Rouge ou dans des dispositifs d'urgence pour accueillir des sans-abris, aux Petits Riens, dans des CPAS, dans des Maisons de jeunes, dans des hôpitaux, dans des centres culturels... La plate-forme pour le service citoyen diffuse elle-même le dictionnaire de la *novlangue* qui travestit l'emploi salarié dans le vocabulaire de l'engagement citoyen. « On n'utilisera pas », recommande-t-elle dans son « Guide d'accueil », les termes suivants : « Salarié, Stagiaire, Bénévole, Employé » mais « on privilégiera plutôt » « Jeune en Service Citoyen », pas « Rémunération (ou pire, salaire !) » (sic) mais « Indemnités », pas « Travail » mais « Mission, projet », pas « Embaucher » mais « Engager, Mobiliser », pas « Chef, Patron » mais « Tuteur, Responsable », pas « Employeur » mais « Structure d'accueil », pas « Contrat de travail » mais

« Convention », pas « Profil de poste » mais « Offre de mission ». (5) Qui peut croire qu'il en sera différemment demain sur une plus large échelle, si ce projet de loi est adopté ?

La citoyenneté contre les droits sociaux

Le jeune engagé dans le cadre du dispositif de « service citoyen » ne bénéficiera pas non plus des protections sociales liées au salariat : pécule de vacances annuelles, prime de fin d'année, ouverture d'un véritable droit aux allocations de chômage, constitution d'une pension, etc. Après un an de service citoyen (l'avant-projet double la durée maximale possible par rapport à la situation actuelle), le jeune allocataire d'insertion, le jeune chômeur ou le jeune bénéficiaire d'un RI ne se sera ouvert aucun nouveau droit social. Seuls les jeunes qui viennent de sortir des études et sont en « stage d'insertion » pourront valoriser leur service citoyen pour obtenir des « évaluations positives » en vue de décrocher, au terme de la période de stage, un droit à une précaire « allocation d'insertion ». Mais c'est un régime qui existe déjà pour les jeunes qui effectuent un service citoyen aujourd'hui et qui est très peu



« AU NOM DE LA CITOYENNETÉ, LES POLITIQUES DU TRAVAIL GRATUIT »

Dans son livre « Travail gratuit : la nouvelle exploitation ? », la sociologue française Maud Simonet, dont la thèse était basée sur une enquête comparative de la pratique bénévole en France et aux États-Unis, éclaire l'enjeu et la genèse néo/socio-libérale du développement du « service citoyen ». Entre 2008 et 2011, indique-t-elle « j'ai mené, avec un collègue américain, John Krinsky, une enquête sur les transformations du travail dans un petit service public de la ville de New York : l'entretien des parcs et jardins. Notre enquête portait de l'interrogation suivante : au milieu des années 1970, à la veille de la grande crise budgétaire qui secoua la ville de New York pendant plusieurs années, on comptait 7.000 employés municipaux chargés de l'entretien des 1.700 espaces verts de la ville. En 2007, ces « parkies », comme on les appelle à New York, n'étaient plus que 2.000. Et pourtant

les parcs de la ville paraissaient plus propres que jamais... Qui donc les nettoyait ? Parmi les multiples statuts de travailleurs qui sont progressivement apparus dans les parcs publics de New York, l'enquête a mis en lumière le développement et l'usage, par la municipalité, du travail de nettoyage de deux catégories d'acteurs qui n'apparaissaient pas officiellement comme des travailleurs du département : des bénévoles d'un côté, des allocataires de l'aide sociale en programmes de workfare de l'autre. (...) ». (1)

Un processus qui a notamment trouvé un écho en France sous le quinquennat social-libéral de François Hollande, repère-t-elle : « ainsi la récente réforme des rythmes scolaires qui ouvre des créneaux d'activités périscolaires pour les enfants, a-t-elle vu se multiplier au niveau local les appels au bénévolat dans les muni-

favorable, puisque le temps de travail effectué n'est pas pris en compte pour l'ouverture du droit de vraies allocations de chômage. L'apprentissage du jeune en service consistera donc essentiellement au fait d'apprendre à travailler au rabais, sans droits sociaux ni véritable salaire, en restant pauvre, allocataire et précaire, en faisant concurrence aux autres travailleurs et sans aucun encadrement syndical... Tout comme le prévoyait également le récent avant-projet de loi instaurant des « territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée » porté par le même ministre Dermagne pour cette catégorie d'allocataires sociaux, dans ce cas au nom de leur remise au travail. (*Lire p. 91.*) Le discours pour justifier ce type de mise à l'emploi au rabais est déjà bien connu : le travail du jeune n'a pas vraiment de valeur économique et est en fait une formation. Celui-ci doit d'abord travailler gratuitement dans un sous-statut (stage etc.) pour améliorer ses chances de pouvoir un jour décrocher le Graal d'un vrai contrat d'emploi (par exemple dans le cadre d'une fonction similaire à celle qu'il effectue à prix cassé dans le cadre du service citoyen). N'est-ce pas une étrange conception des droits des

travailleurs et de la « participation citoyenne » dans le chef d'un ministre qui se présente comme socialiste ?

Tout comme pour les emplois au rabais du (défunt?) projet de « territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée », la réalité du caractère volontaire du « service citoyen » prévu par cet avant-projet mérite également d'être interrogée. Non seulement pour ce qu'il pourrait devenir sous le gouvernement qui verra le jour après juin 2024 mais également sur les possibilités d'imposer aux jeunes allocataires de prêter ce type de service en application de la réglementation actuelle qui contractualise leurs droits. Qui garantit qu'Actiris, le VDAB ou le Forem n'inscriront pas la réalisation d'un tel « service citoyen » dans le cadre des « plans d'action » qu'ils peuvent imposer aux demandeurs d'emploi de respecter pour ouvrir ou maintenir leur droit aux allocations de chômage ? Idem, déjà aujourd'hui certains présidents

de CPAS se réjouissent que ce dispositif de service citoyen apportera « du renfort » quasi gratuit pour les homes de vieillesse qu'ils gèrent. Qui garantit que, plutôt que de recruter des jeunes dans le cadre de leur personnel statutaire ou contractuel, ou même d'engager des titulaires du RI sur la base de l'article 60§7 (ce qui a au moins le mérite de leur permettre d'ouvrir leurs droits sociaux), des CPAS ne feront pas le choix d'utiliser la contractualisation du Revenu d'intégration (via les PIIS) pour imposer à de jeunes allocataires d'effectuer un « service citoyen » dans le home du CPAS, dans le service des plantations de la commune, dans sa Maison de jeunes, etc. ?

**Ne dites pas
« Travail »
mais « Mission,
projet »**

Vers des formations au « respect de l'Autorité » ?

Un autre aspect de l'avant-projet de loi laisse rêveur : la création d'une « Agence du Service citoyen » sous forme d'asbl agréée, à laquelle serait octroyé un très large pouvoir discrétionnaire

cipalités, notamment celles où l'on manquait d'animateurs associatifs et/ou municipaux. Au niveau national, Vincent Peillon [alors ministre de l'Éducation de François Hollande], porteur de la réforme, avait d'ailleurs déclaré dès 2012, à propos des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme, que la proposition du Réseau français des villes éducatives de créer au moins 30.000 contrats de service civique, pour tendre vers un personnel supplémentaire par école publique, était « une très bonne idée ». Et, de fait, les volontaires du service civique dans les écoles, collèges et lycées publics vont se multiplier passant de 4.600 en 2015-2016 à 14.500 en 2017-2018. » (2).

La sociologue française pointe également la conception réactionnaire de la citoyenneté à laquelle ce



type de politique se rattache ainsi que, s'appuyant sur les travaux du sociologue britannique Nikolas Rose, la théorisation de cette vision de la citoyenneté dans les programmes et les discours politiques de « la troisième voie », qui caractérisent la reconfiguration du Parti travailliste en Angleterre à la fin

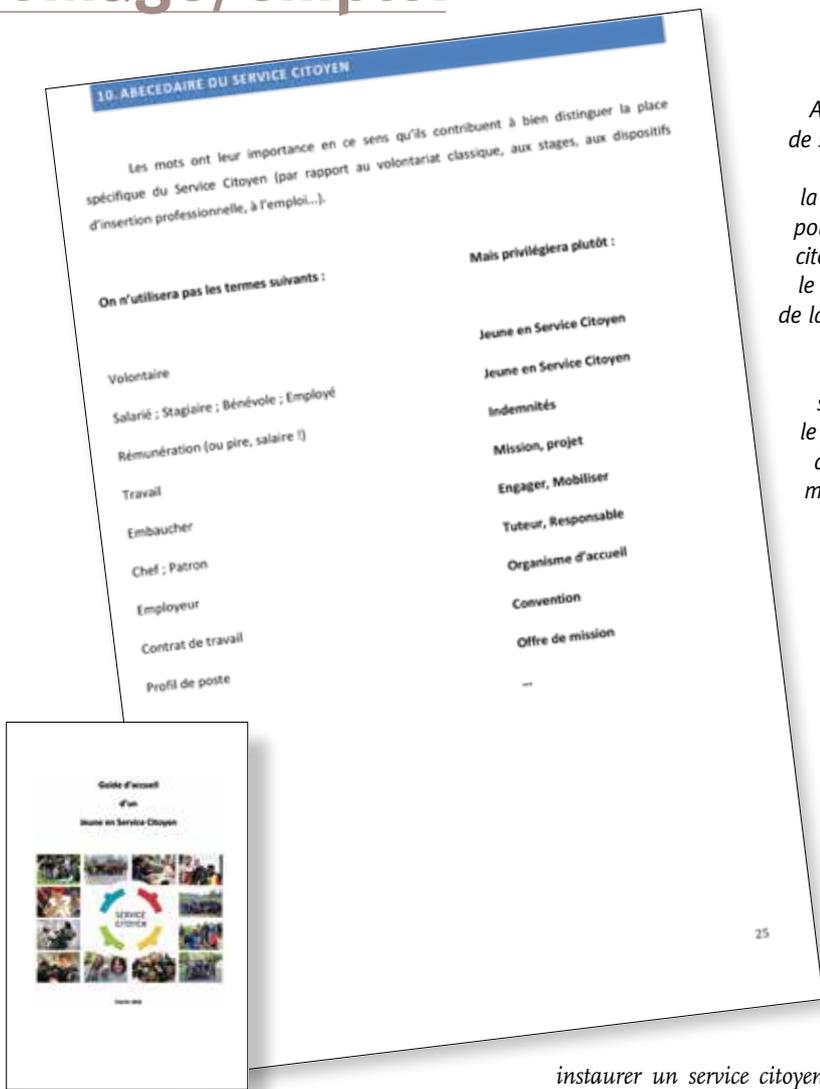
des années 1990. « Rose met en exergue cette injonction à exercer une citoyenneté responsable et active dont il repère des traces aussi bien dans les politiques du bénévolat que dans celles du workfare qui se développent en Grande-Bretagne au cours de cette décennie. D'un côté, le bénévolat devient « l'acte citoyen par excellence », pour reprendre la formule de Jack Straw, membre du Parti travailliste, secrétaire d'État à l'Intérieur sous Tony Blair. De l'autre, nous dit Rose, « chaque habitant du

ghetto, chaque membre de l'underclass, chaque exclu devrait se voir donner la possibilité de sa pleine intégration à la communauté morale par le travail ». Grâce à ce qui se présente comme une « reconstruction éthique », le « quasi-citoyen en échec, exclu et diminué peut être rattaché à une communauté vertueuse et à la civilité qu'elle engendre (...) le travail gratuit fonctionnant comme preuve de bonne citoyenneté dans ce régime de « citoyenneté sous condition de conduite » pour reprendre une expression de Rose » (3). Il semble, au vu de l'avant-projet de loi sur le service citoyen déposé, qu'en Belgique cette orientation idéologique soit aujourd'hui de facto reprise par le ministre Dermagne (PS) et également par le parti Ecolo, dont les ministres fédéraux ont approuvé cet avant-projet.

(1) Maud Simonet, « Travail gratuit : la nouvelle exploitation ? », Ed. Textuel, 2018, p. 50.

(2) Ibid, p. 73.

(3) Ibid, p. 78.



⇒ tionnaire dans le choix de l'affectation des candidats au service citoyen et qui serait chargée de dispenser aux candidats des « modules de citoyenneté » très peu définis. Bien des questions peuvent se poser à cet égard. D'où une telle agence tire-t-elle sa légitimité pour décider qui pourra être affecté ici ou là ? S'agit-il bien d'une compétence fédérale d'intervenir par ce biais sur la création d'emplois dans des pouvoirs locaux ou dans des secteurs dont les compétences relèvent d'autres niveaux de pouvoirs ?

Bien des questions se posent également sur l'évolution que, s'il est adopté, ce dispositif pourrait prendre dans les prochaines années. Le cdH (désormais *Les Engagés*) soutient de longue date l'introduction d'un Service citoyen qui n'aurait plus rien de volontaire, puisqu'il serait obligatoire pour tous les jeunes. Une proposition de loi a été déposée en ce sens par les députés Georges Dallemagne et Catherine Fonck. (6) Pour ce qui concerne le MR, son président bruxellois, David Leisterh, a récemment déclaré que son parti « voulait

instaurer un service citoyen obligatoire pour les jeunes », précisant qu'il s'agissait « d'un des moyens de réponse face aux récents épisodes de violence (émeutes après le match Belgique-Maroc, violences envers la police) » (sic). Il y a, poursuivait-il dans les colonnes de *La Libre*, « une érosion du respect de l'autorité au sens large, que ce soit vis-à-vis de la po-

Du renfort à bon marché pour les homes de vieillesse

lice, des services de secours, des pompiers, de la justice.... Les événements, les faits divers et l'actualité brûlante à Bruxelles que l'on a connus ces derniers mois en témoignent malheureusement. Il y a une difficulté de plus en plus grande à se retrouver sur un socle commun de valeurs qui fonde la cohésion sociale. » (sic). (7) Certaines forces politiques, qui pourraient demain exercer la tutelle sur « l'Agence du Service citoyen »

A la page 25 de son « Guide d'accueil », la plate-forme pour le service citoyen diffuse le dictionnaire de la novlangue qui travestit l'emploi salarié dans le vocabulaire de l'engagement citoyen.

semblent donc avoir l'idée que celui-ci devrait être un instrument pour rétablir « le respect de l'Autorité » auprès de certains jeunes. Le PS et Ecolo, qui soutiennent ce projet, risquent donc non seulement de créer un nouveau statut qui enfonce des jeunes dans la précarité mais également un dispositif susceptible de devenir obligatoire pour les jeunes allocataires et chargé de leur inculquer une conception autoritaire et conservatrice de la « citoyenneté ».

Maintenir les jeunes dans la précarité

Dans une récente interview, la ministre wallonne de l'Emploi, Christie Morreale (PS), posait un constat juste et inquiétant sur l'état du marché de l'emploi wallon, en particulier pour les jeunes : « il ne manque pas de travail, mais de travail rémunéré. (...) Un des problèmes aujourd'hui, ce sont les emplois précaires. Plus de 50% des offres diffusées par le Forem, c'est de l'intérim ». (8) Monsieur Dermagne, comment se situe de ce point de vue votre projet de « service citoyen » : du côté des maux ou de celui des remèdes ? Les jeunesse syndicales, tant de la FGTB que de la CSC ont clairement répondu à cette question (*Lire p. 97 et 98*). Un ministre qui se présente comme socialiste ne devrait-il pas porter attention à leur point de vue ? □

(1) Belga 10.10.20

(2) Communiqué de presse de Pierre-Yves Dermagne, « Instauration du Service citoyen », Conseil des ministres du 27 octobre 2023.

(3) Plate-forme pour le service citoyen, Accord du Gouvernement fédéral pour un financement structurel et une reconnaissance institutionnelle du Service Citoyen, 12.10.23.

(4) Pierre-Yves Dermagne, Avant-projet de loi instaurant un Service Citoyen, octobre 2023.

(5) Plate-forme pour le Service Citoyen, « Guide d'accueil d'un Jeune en Service Citoyen », février 2022.

(6) Proposition de loi instaurant un service citoyen généralisé (Doc 055 0197/001), 22 juillet 2019.

(7) Frédéric Chardon, « Le MR veut rendre obligatoire le service citoyen pour les jeunes : "Il y a une érosion du respect de l'autorité au sens large" », *La Libre*, 07.01.23.

(8) Corentin Di Prima et François-Xavier Lefèvre, « Christie Morreale : "Le Forem doit contacter tous les jeunes qui sortent des études" », *L'Écho*, 23 septembre 2023.

« Une nouvelle forme de travail gratuit des jeunes »

Pour Miguel Schelck et les Jeunes FGTB, le Service citoyen et l'avant-projet de loi du ministre Dermagne qui lui donnerait un cadre légal organiseraient un dumping social néfaste pour les jeunes et pour tous les travailleurs.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Depuis plusieurs années, les Jeunes FGTB mènent une campagne contre le travail gratuit des jeunes et pour la rémunération des stages. Par ailleurs l'ensemble de la FGTB revendique de « mettre fin à la concurrence entre les différents types de contrats (flexijobs, étudiants, intérim, etc.) qui permettent aux employeurs de payer moins de cotisations aux dépens de la Sécurité sociale. Tous les travailleurs et travailleuses devraient bénéficier d'un statut de salarié à part entière. » (1) C'est donc sans surprise que, comme nous l'explique leur permanent bruxellois, les Jeunes FGTB rejettent l'idée de développer un « Service citoyen » rémunéré au rabais, en dehors du régime des salariés et des protections qu'il offre.

Ensemble ! : Comment se positionnent les Jeunes FGTB par rapport au « service citoyen », tel qu'il existe aujourd'hui ?

Faites-vous partie de la « plate-forme pour le service citoyen » ?

Miguel Schelck (Jeunes FGTB Bruxelles) : Dès le départ, le service citoyen tel qu'il a commencé à se mettre en place il y a une dizaine d'années nous est apparu comme une nouvelle forme d'organisation du travail gratuit des jeunes et de dumping social, au sens où il consiste à envoyer des jeunes effectuer à très bas coût un travail similaire à celui occupé dans des postes rémunérés

selon les barèmes. Dans des associations où il y a des mises au travail dans le cadre du « service citoyen », il y a un véritable malaise quant à la concurrence que cela représente par rapport à des engagements dans un

ment en avant le fait qu'à travers le service citoyen, selon une étude, des jeunes reprennent confiance en eux, acquièrent des compétences et repartent renforcés vers l'emploi ou vers des études... Au vu de la position que nous avons adoptée par rapport au service citoyen et à l'avant-projet de loi du ministre Dermagne, cette démarche n'est pas près d'aboutir.



Miguel Schelck : « Une concurrence par rapport à des engagements dans un statut classique ! ».

Que pensez-vous de cet avant-projet de loi ?

Selon nous, l'avant-projet de loi sur le service citoyen présenté par le ministre Dermagne ne fait qu'organiser un sous-statut pour la mise au travail de jeunes (550 euros par mois d'indemnités cumulables dans une certaine mesure avec des allocations), sans véritablement leur permettre de s'émanciper financièrement ou leur offrir une égalité des droits. En outre, nous estimons que ce dispositif recèle une logique sous-jacente d'activation et qu'il risque

d'être à un moment rendu obligatoire pour les jeunes allocataires et/ou pour les jeunes qui souhaitent bénéficier d'une allocation. Ces dernières années, les partis qui ont déposé des propositions de loi en vue d'instaurer

statut classique et à la pression à la baisse sur les salaires. Cette année, la « plate-forme pour le service citoyen » a démarché notre organisation de jeunesse en vue que celle-ci la rejoigne. La plate-forme met notam-

« L'avant-projet de loi ne fait qu'organiser un sous-statut pour la mise au travail de jeunes »

⇒ un service citoyen ont notamment été des partis de droite, qui ne veulent pas du bien, ni aux jeunes ni, encore moins, aux jeunes allocataires.

Le cdH/Les Engagés proposent, par exemple, de rendre un tel service obligatoire. Par ailleurs, l'avant-projet de loi ne prévoit pas le prélèvement de cotisations sociales, et donc pas d'ouverture d'une série de droits sociaux. C'est déjà une situation que nous dénonçons concernant le travail étudiant. Le projet Dermagne ne ferait qu'étendre et normaliser cette pratique. Cela participe d'une vision néolibérale de la société, où il n'y a pas de socialisation des salaires à travers les cotisations sociales. Les Jeunes FGTB défendent une toute autre vision d'avenir. Nous voulons une société dans laquelle il y a un bon financement des services pu-

blics, de l'enseignement et de l'aide sociale aux étudiants, avec de vraies possibilités d'emploi, des salaires payés aux barèmes et une ouverture de droits sociaux via les cotisations sociales. Puisque le service citoyen aura un coût, nous pensons que cet argent, en partie à charge de la Sécurité sociale (dans le cadre de cumul d'allocations), ne devrait pas être investi pour organiser un sous-statut pour les jeunes, mais qu'il devrait être utilisé de façon plus progressiste pour renforcer les services publics et pour créer de véritables emplois de qualité.

L'avant-projet de loi prévoit également que les jeunes concernés seront obligés de suivre des modules de formation à la citoyenneté organisés par « l'Agence du service citoyen »...

C'est un autre aspect problématique. Quelle légitimité l'État ou cette agence ont-ils pour décider du contenu de ces modules ? Pour une partie de la droite, le Service citoyen devrait ainsi inculquer des valeurs communes aux jeunes Belges - en bref, en faire un instrument de propagande au service de l'État. C'est pour nous inacceptable. Nous aimerions avoir notre mot à dire en la matière. La formation sur les droits sociaux et syndicaux devrait occuper une place importante dans ce type de modules. Nous ne sommes donc favorables ni au développement du service citoyen ni à l'adoption de l'avant-projet de loi actuellement en discussion, qui lui donnerait un cadre légal. □

(1) FGTB, Baromètre socio-économique 2023, décembre 2023, p. 27.

« Un instrument supplémentaire de précarisation des jeunes »

Nel Van Slijpe, responsable national des Jeunes CSC, dénonce le projet de création d'un « nouveau sous-statut pour les jeunes » sous le label du service citoyen.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Les Jeunes CSC et les Jong ACV ont pris une position nette par rapport à l'avant-projet de loi instaurant un Service citoyen présenté par le ministre Dermagne : « *Bien qu'animé des meilleures intentions du monde, l'avant-projet de loi ne prend pas en compte une série de facteurs potentiellement néfastes pour les jeunes et pour le secteur du volontariat (...) dans les faits, le service civil va contribuer à l'éclatement et à la dualisation du marché du travail. Il risque fortement de rentrer en concurrence avec des emplois salariés. Il contribue également à faire le deuil d'un travail normal pour tous les jeunes.* »

Nel Van Slijpe, responsable national des Jeunes CSC, explique la position de son organisation.

Ensemble ! : Quelle est la position des Jeunes CSC par rapport à l'avant-projet de loi instaurant un Service citoyen ?

Nel Van Slijpe (Jeunes CSC) : Notre position sur cette question n'est pas nouvelle. En 2011, nous avons déjà pris position par rapport à un projet de loi sur ce sujet qui avait été élaboré à l'époque. Nous avons récemment confirmé ces orientations qui restent toujours celles à partir desquelles

nous jugeons l'avant-projet actuel. Nous pouvons partager les objectifs proclamés par le ministre de favoriser l'engagement et la solidarité. Par contre, sur l'avant-projet en tant que tel, il y a toute une série de choses qui constituent pour nous des « feux rouges ». Le premier est la création d'un nouveau statut de mise au travail des jeunes, qui n'est ni un statut de volontaire bénévole, ni un statut de salarié classique, ni un statut de fonctionnaire ni même d'indépendant. Ce nouveau statut pour la mise au travail de jeunes rentrerait en concurrence avec les statuts existants

de salarié ou de fonctionnaire, qui donnent accès à de vraies rémunérations fixées selon les barèmes, à des droits sociaux ainsi qu'à un encadrement syndical. Cela organiserait le contournement légal des droits sociaux et de la négociation collective. Un *dumping* social sous le couvert d'un « engagement citoyen », qui constituerait un précédent extrêmement grave. Plutôt que de créer un nouveau sous-statut pour les jeunes, l'État devrait donner plus de moyens aux services publics et au secteur non-marchand, afin de leur permettre de répondre aux besoins sociaux en créant de vrais emplois, payés selon les barèmes et avec toutes les protections sociales qui y sont liées.



N. Van Slijpe : « Nul n'est besoin de créer un nouveau statut hybride, qui pervertit tant la régulation collective du travail salarié que celle de la notion d'engagement bénévole ».

Notre second « feu rouge » concerne la concurrence par rapport aux véritables engagements bénévoles. De nombreux jeunes s'engagent bénévolement pour des causes, notamment au sein des jeunesse syndicales ou dans d'autres organisations de jeunesse. L'avant-projet de loi créerait un double standard. Certains jeunes s'engageant sur une base réellement bénévole tandis que d'autres disposeraient d'une « indemnité » de « service citoyen », parce que leur engagement s'inscrirait dans le cadre fixé par le projet de loi et serait reconnu par « l'Agence du Service citoyen ». Si, par exemple, les Jeunes CSC ne sont pas reconnus en tant qu'organisation qui peut organiser ce service citoyen ou si nos militants ne rentrent pas dans les critères pour s'inscrire dans le dispositif, certains risquent de préférer s'engager ailleurs, pour bénéficier de l'indemnité prévue. Pour nous, ce projet est un camouflet. Il existe déjà des dispositifs qui permettent de s'engager pour la collectivité, soit dans le cadre d'un vrai de contrat de travail, soit dans celui d'un véritable bénévolat. Nul n'est besoin de créer un nouveau statut hybride, qui pervertit tant la régulation collective du travail salarié que celle de la notion d'engagement bénévole.

Dans l'avant-projet de loi, il est indiqué que « les activités effectuées

dans le cadre d'un service citoyen ne peuvent correspondre à des emplois nécessaires au fonctionnement normal de l'organisme d'accueil ». Est-ce que cela peut être effectif et appliqué ?

Ce sont de belles intentions qui sont proclamées mais, vu le dispositif proposé, je doute qu'elles seraient suivies d'effets. Quand on voit comment ça se passe déjà aujourd'hui sur le terrain pour l'application de la législation sociale classique, pour des jeunes à qui on reconnaît un statut de travailleur intérimaire ou étudiant, il n'y a pas de raison de croire que ce genre de disposition aura un impact

réel. Même dans les cas où la législation est bétonnée depuis des années, même dans les situations qui sont dans le champ de la concertation sociale (ce qui ne serait pas le cas pour le service citoyen), il est extrêmement difficile de faire respecter la législation sociale. Quels moyens sont prévus pour le contrôle d'une telle disposition ? Quelle garantie est donnée d'une application stricte ? Avec quelle place et quels moyens d'action

pour les organisations syndicales ? Est-ce que, au sein de chaque entreprise concernée, l'ajout de ce nouveau statut précaire ne va pas diviser un peu plus les travailleurs et rendre plus difficile encore le travail syndical pour défendre des droits collectifs ? Poser ces questions, c'est déjà y répondre.

Vous pensez que le caractère volontaire de l'engagement des jeunes dans ce dispositif est réellement garanti ?

Le dispositif est présenté par le ministre comme étant organisé « sur base volontaire », mais il pourrait devenir *de facto* obligatoire pour certains jeunes. Quels sont les jeunes de 18 à 25 ans qui vont rentrer dans ce dispositif ? Bien souvent

pas ceux qui poursuivent des études supérieures, mais plutôt des jeunes qui ont des difficultés à rentrer sur le marché du travail et qui vont se retrouver face à Actiris, au Forem, au VDAB ou au service emploi de leur CPAS, qui risquent de leur dire : « si tu ne trouves pas de travail, on te propose de faire un service citoyen ». Ce « service citoyen » risque donc de devenir un passage obligé pour certains jeunes pour l'accès à des allocations de remplacement ou pour les conserver. Ça ne va peut-être pas être mis en place tout de suite, mais, en tant que Jeunes CSC, nous sommes bien placés pour savoir

« Le dispositif pourrait devenir quasi obligatoire pour certains jeunes »

comment les législations évoluent depuis le début la mise en place de l'État social actif, il y a une vingtaine d'années. La conditionnalité des droits sociaux et la pression sur les jeunes pour accepter des conditions de travail dégradées a considérablement augmenté. Le dispositif prévu risque d'être un instrument supplémentaire de précarisation des droits sociaux des jeunes et de leurs conditions de travail. □

Service citoyen : des expériences contrastées

Regards croisés sur deux expériences de la version actuelle du Service citoyen. Où l'on verra que, comme pour beaucoup de situations de travail, le fait que la personne qui bricole sa survie se dise « contente » ne suffit pas à en faire une situation digne et légitime...

Interview par Yves Martens (CSCE)

Alice et Matthieu (prénoms d'emprunt) sont en couple et ont aujourd'hui la petite vingtaine. Ils ont tous les deux vécu assez récemment une expérience de Service citoyen. De manières pour le moins contrastées. Il nous a semblé intéressant de recueillir leur témoignage qui éclaire de façon croisée comment ce dispositif fonctionne actuellement (et donc avant l'éventuelle entrée en vigueur du projet Dermagne). Les expériences qu'ils relatent éclairent à la fois les motivations qui poussent actuellement des jeunes vers le Service citoyen (s'engager, décrocher une expérience professionnelle, avoir un complément financier...) et la diversité de leur ressenti par rapport à celles-ci. Elles posent aussi question sur la vision du monde du travail (et de la protection sociale) que ce type de non-statut induit pour les jeunes. Ces récits décrivent donc bien une situation actuelle et non ce que pourrait devenir le « Service citoyen » si

avez-vous connu cette activité ?

Alice : J'avais commencé l'unif mais j'ai arrêté très tôt, ça ne me convenait pas. Et je n'avais pas trop d'idée sur que faire d'autre. J'ai vu une pub sur Instagram dans laquelle un mec que je connaissais apparaissait. Cela m'a intriguée et je me suis demandé de quoi il était question. Et c'était donc une pub pour le Service citoyen. J'ai contacté le gars qui m'a un peu expliqué et m'a conseillé d'aller à une séance d'info de l'assoc qui s'appelle « Plateforme pour le Service citoyen ».

Matthieu : Je rajoute qu'ils font beaucoup de com', sur les réseaux bien sûr mais aussi dans le métro. Difficile de ne pas tomber sur une de leurs pubs.

A. : Moi j'étais donc en année sabbatique et je me suis dit que ça valait le coup de se renseigner. J'ai donc pris contact et ai été invitée à une séance d'info. Nous n'étions pas très nombreux. Des membres du staff nous ont présenté le projet de Service citoyen, son fonctionnement, etc. A la fin, on nous invitait à remplir, soit sur place soit en ligne, un formulaire pour participer à la « promotion » suivante. Une promotion, c'est un groupe de jeunes en Service citoyen.

Qu'est-ce qui vous a poussés à franchir le pas ?

A. : Je n'avais pas grand-chose à faire et mon père était derrière moi, en mode « Tu dois pas rester inactive ». Le mec de la pub m'avait fait un excellent retour, je me suis dit « Pourquoi pas ? ». J'ai donc regardé quelles activités étaient proposées et j'ai vu qu'il y en avait plusieurs en rapport avec le théâtre, ce qui m'attirait beaucoup. Ça semblait sympa et ça

pouvait constituer une chouette expérience. J'ai donc rempli le formulaire en ligne. On te demande tes centres d'intérêt, si tu as déjà une idée dans quelle assoc tu voudrais t'engager...

M. : J'ai aussi subi la pression familiale quand j'ai pris ma « pause » études. Et, quand je me suis renseigné à mon tour, la Plateforme avait développé une carte interactive montrant où étaient les assocs. Il y avait des bulles de couleur selon le domaine d'activité : éducation par le sport, aide aux personnes handicapées, etc. C'est très bien fait.

A. : Ensuite j'ai été recontactée pour une rencontre avec l'un des deux « responsables de promotion ». Celui-ci pose des questions beaucoup plus précises sur tes attentes. J'ai expliqué que le théâtre m'attirait et que je pensais aussi à essayer la menuiserie, que donc quelque chose dans ces domaines me tentait. Il m'a répondu qu'il avait pile le projet qu'il me fallait : un atelier de construction de décors de théâtre ! Évidemment, tous les jeunes n'ont pas une idée aussi précise de ce qu'ils veulent ou bien l'ont mais sans offre correspondante. Pour moi, c'était nickel, le *matching* parfait !

Ensuite, vous rencontrez « l'utilisateur » j'imagine ? C'est un peu comme un entretien de recrutement ?

A. : Si on veut, mais en plus *light* bien sûr. Ce n'est pas un entretien où l'on doit « vendre » ses qualités. C'est une rencontre avec l'organisme d'accueil (on ne dit pas utilisateur) et dans celui-ci avec le tuteur (c'est le terme pour la personne qui sera res-

La plateforme avait pile le projet qu'il me fallait !

l'avant-projet de loi était adopté. Ils ne préjugent donc pas, par exemple, du développement possible d'obligations pour des jeunes de s'engager dans de tels dispositifs pour ouvrir ou maintenir leur droit au Revenu d'Intégration, à une allocation d'insertion ou au chômage.

Ensemble ! : Alice, c'est vous qui vous êtes lancée la première dans le Service citoyen. Comment

pensable de toi sur place pendant le service) qui t'explique comment l'atelier fonctionne, les horaires, le type de tâches, si on se sent de faire ça... Ensuite, il y a un délai de réflexion de minimum vingt-quatre heures après lequel chaque partie accepte ou pas cette espèce de « semi-contrat », ce qu'ils appellent une « mission ». La Plateforme insiste beaucoup sur ce délai de réflexion et sur le fait qu'il faut dire si ça ne nous convient pas.

Il y a un contrat qui est signé ?

M. : Pas vraiment. On signe une « Convention de volontariat dans le cadre du Service Citoyen » car l'activité s'effectue dans le cadre de la loi de 2005 sur le volontariat. (*Lire p. 102*) D'autre part, pour être dispensé de recherche active d'emploi par Actiris et obtenir une évaluation positive de son stage d'insertion, il faut prêter au moins vingt-huit heures semaine pendant six mois. C'est ce qui explique ce statut un peu bâtard entre occupation bénévole et emploi. Là où moi j'ai presté, il y avait des « vrais » bénévoles qui venaient quatre heures par semaine, une seule journée. Alors que moi je me retrouvais à vraiment travailler, vingt-huit heures sur quatre jours semaine.

Pour beaucoup de jeunes, il s'agit surtout d'acquérir une expérience

A. : Et ce pendant six mois, avec tout de même dix jours de congé défrayés...

Vous étiez conscients que le défraiement quotidien était en fait calculé en prenant le maximum annuel divisé par le nombre de jours (cinq jours semaine pendant six mois) ?

M. : La Plateforme explique clairement que le Service citoyen est une institution jeune, qui fonctionne pour l'instant dans un cadre qui ne lui est pas adapté spécifiquement, dont ils veulent à l'avenir sortir pour obtenir un statut propre, avec une meilleure indemnisation.

A. : Par ailleurs on te prévient que, si tu fais tes six mois, tu ne pourras plus

ou quasi plus faire de volontariat ailleurs durant le reste de l'année car tu auras atteint le maximum autorisé ou presque. Et le discours est clairement de dire que le Service citoyen, ce n'est pas la même chose que le volontariat et qu'ils militent pour obtenir un autre statut, mieux rémunéré.

M. : À ma séance d'info, il y avait un gars, dans une situation familiale difficile, qui voulait se lancer dans le Service citoyen parce qu'il avait besoin de thunes et il lui a été clairement dit qu'il ne fallait pas s'engager pour la rémunération car celle-ci était trop limitée. Il lui était explicitement déconseillé de venir si c'était dans un but lucratif.

Mais finalement on vous présente davantage un engagement pour la collectivité ou une forme de mise au travail ?

A. : Moi je trouve que la dimension engagement sociétal est bien présentée mais, en même temps, tout le monde sait qu'il y a un petit nombre de personnes qui le font pour des raisons principalement ou totalement altruistes mais que, pour beaucoup, il s'agit surtout d'acquérir une expérience. Moi clairement, je l'ai fait pour acquérir des compétences, découvrir un métier, tout en ayant le droit de faire des erreurs sans avoir des obligations de productivité envers un patron. J'avais envie d'aider mais surtout d'apprendre, sans trop d'obligations.

Cela dit, une fois « en service », on attend quand même de vous un certain rendement, non ?

M. : On attend de toi du sérieux, de la ponctualité et une certaine rigueur mais c'est plus une question de respect que de rendement.

A. : Par exemple, on ne m'a jamais demandé de faire des heures sup parce que j'avais été trop lente pour terminer quelque chose. On ne m'en a jamais voulu d'avoir cassé quelque chose, d'avoir trop trainé. On ne m'a jamais laissé seule face à quelque chose non plus, sauf après plusieurs mois.

C'est le tuteur sur place, dans l'organisme d'accueil, qui vous encadre ?

A. : Le tuteur est THE responsable mais, dans les faits, ce n'est pas souvent lui qui vous encadre. C'est plutôt l'un de ses collaborateurs, comme



L'avant-projet de loi est le résultat d'un lobbying de la plateforme dont le discours était clairement de dire que le Service citoyen, ce n'est pas la même chose que le volontariat et qu'ils militaient pour obtenir un autre statut, mieux rémunéré. (Tweet du 10.10.23)

pour moi le sous-chef d'atelier. Le tuteur vérifie de temps en temps si tout va bien.

M. : La particularité de ma mission, c'est que je voulais m'occuper de l'école de devoirs. Mais, comme celle-ci ne fonctionnait que deux heures par jour, c'était insuffisant pour remplir la condition du nombre minimal d'heures (et cela faisait que je voyais peu mon tuteur). Donc j'avais une mission « secondaire » qui, en termes d'heures, était donc la prin-

chômage/emploi

⇒ cipale, c'était dans la section « aide alimentaire ». Cela aurait pu fonctionner sans moi mais comme le personnel salarié est fort occupé déjà, les tâches déléguées aux volontaires sont remplies par des bénévoles qui sont des personnes porteuses de handicap ou des retraités, relativement « limitées » dans ce qu'elles peuvent faire. Dès lors, même si je n'étais pas indispensable, dans les faits, j'abattais beaucoup de boulot et on me laissait principalement les tâches lourdes (porter les caisses et autres charges).

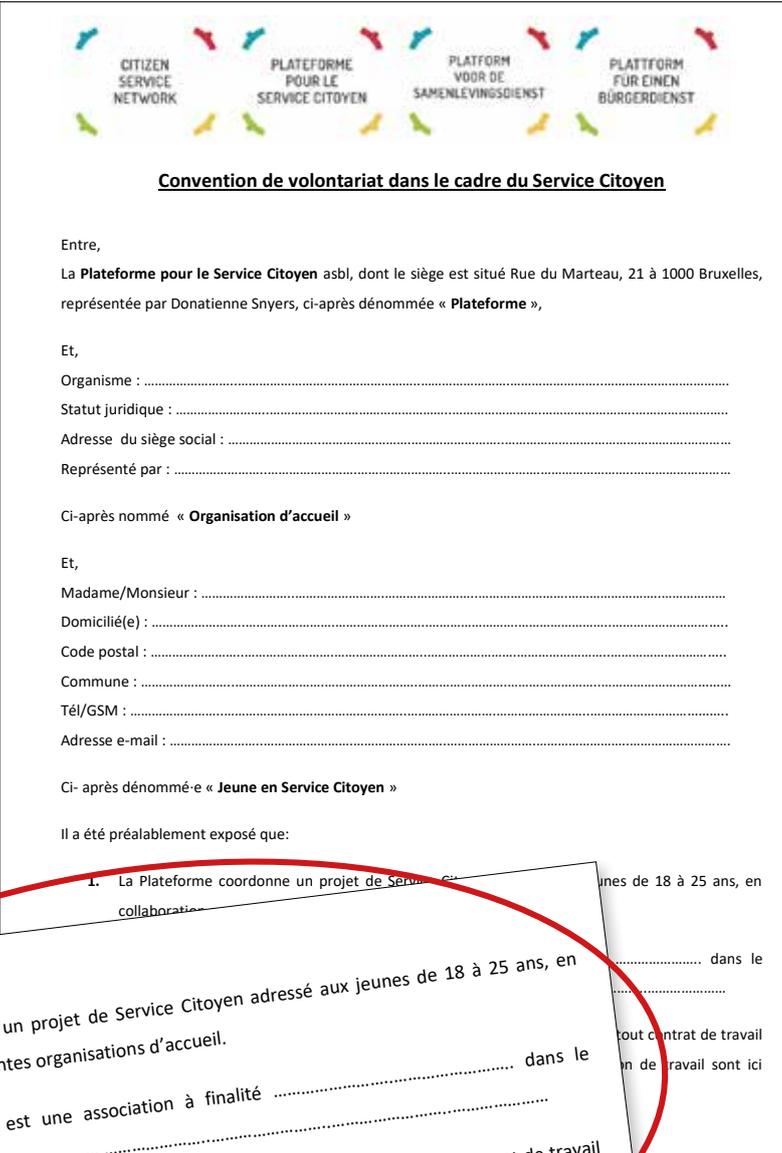
A. : Le premier jour, on m'a demandé quelle était mon expérience. J'ai répondu « Aucune ». On m'a dit qu'on allait me faire poncer une table. On m'a mis la ponceuse entre les mains, on m'a dit de mettre le casque sur les oreilles et que je pouvais mettre un masque anti-poussière. Le lendemain, on me propose d'utiliser une « défonceuse », une machine portative qui est plutôt dangereuse. Ce n'est pas une scie circulaire mais quand même. J'ai fait une ligne droite avec et j'ai arrêté les frais. Je trouvais tout de même que, dans l'atelier, on ne donnait pas toujours toutes les

La « Convention de volontariat dans le cadre du Service Citoyen » stipule que la plateforme « fait appel aux services du/de la Jeune en Service Citoyen en dehors de tout contrat de travail dont le lien de subordination et la rémunération propres à cette relation de travail sont ici expressément écartés ».

consignes nécessaires. J'en ai parlé à mon responsable de promotion qui m'a remercié, en disant que c'était important pour la suite de ma mission mais aussi pour les jeunes qui viendraient après moi.

Vous vous sentiez traités comme les autres travailleurs ?

A. : Moi j'étais traitée comme quelqu'un en soutien mais qui n'a pas les compétences des autres. Je ne faisais pas le travail de quelqu'un d'autre. Cela n'aurait pas changé grand-chose que je sois là ou non.



The image shows a document titled "Convention de volontariat dans le cadre du Service Citoyen". At the top, there are four logos: "CITIZEN SERVICE NETWORK", "PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN", "PLATFORM VOOR DE SAMENLEVINGSDIENST", and "PLATTFORM FÜR EINEN BÜRGERDIENST". Below the logos is the title "Convention de volontariat dans le cadre du Service Citoyen". The document contains several sections for filling in information, including "Entre," "Et," "Organisme:", "Statut juridique:", "Adresse du siège social:", "Représenté par:", "Ci-après nommé « Organisation d'accueil »", "Et," "Madame/Monsieur:", "Domicilié(e):", "Code postal:", "Commune:", "Tél/GSM:", "Adresse e-mail:", "Ci-après dénommé-e « Jeune en Service Citoyen »", and "Il a été préalablement exposé que:". The last section contains three numbered points, which are highlighted with a red circle in the image.

Entre,
La **Plateforme pour le Service Citoyen** asbl, dont le siège est situé Rue du Marteau, 21 à 1000 Bruxelles, représentée par Donatienne Snyers, ci-après dénommée « **Plateforme** »,

Et,
Organisme :
Statut juridique :
Adresse du siège social :
Représenté par :

Ci-après nommé « **Organisation d'accueil** »

Et,
Madame/Monsieur :
Domicilié(e) :
Code postal :
Commune :
Tél/GSM :
Adresse e-mail :

Ci-après dénommé-e « **Jeune en Service Citoyen** »

Il a été préalablement exposé que:

1. La Plateforme coordonne un projet de Service Citoyen en collaboration avec différentes organisations d'accueil.
2. L'Organisation d'accueil est une association à finalité dans le secteur de
3. Elle fait appel aux services du/de la Jeune en Service Citoyen en dehors de tout contrat de travail dont le lien de subordination et la rémunération propres à cette relation de travail sont ici expressément écartés.

Mais vous avez aussi travaillé pendant les spectacles ?

A. : Oui, j'ai aussi bossé en régie. Là si je n'étais pas là, cela aurait été la m... car chacun a son rôle très précis dans les changements de décors. Dans ce boulot-là, si j'avais été absente, quelqu'un d'autre aurait dû le faire.

Que pensez-vous de l'indemnité perçue ? Car, le volontariat pur et dur, il n'est pas nécessairement défrayé.

A. : Je ne l'ai pas fait pour l'indemnité mais je n'ai pas craché dessus bien sûr. Et, pour la régie des spec-

tacles, le théâtre nous donnait un petit quelque chose en plus, en *black*...

M. : Je trouve que ça montre tout de même que, dans certaines missions, l'organisme d'accueil nous considère, si pas comme un employé, au moins comme un travailleur nécessaire.

A. : Moi j'ai ressenti plus ça comme de l'inclusion dans l'équipe que comme de l'exploitation.

M. : Mouais... Moi j'ai parfois trouvé quand même que c'était un peu de l'exploitation. On a bien profité de mes bras...

« Parfois c'était un peu de l'exploitation. On a bien profité de mes bras... »

Qu'en avez-vous retiré comme expérience ?

A. : Pour moi, cela m'a clairement permis de m'orienter pour la suite. À côté de la mission principale, on a aussi une mission complémentaire. Sur tes six mois, tu dois donc faire pendant au moins deux semaines une autre mission, pour découvrir autre chose. J'ai ainsi fait deux semaines de maraîchage. Et j'ai trouvé ça éreintant, j'ai bien compris que ce n'était pas pour moi. Et j'étais toute contente de retourner à l'atelier. Après ça, je me suis décidée à faire mon apprentissage en menuiserie. J'avais envie de cette expérience et ça s'est bien passé. Matthieu, lui, n'avait pas vraiment envie de la faire et en plus la rémunération était importante pour lui, alors que pour moi c'était secondaire.

M. : Oui moi je savais ce que c'était le monde du travail et d'être payé pour. Et, franchement, je n'ai pas vu une énorme différence entre le boulot pour lequel j'étais payé et celui que je faisais pour le Service citoyen alors que la différence de rémunération était elle abyssale. En plus, moi je savais ce que je voulais faire l'année d'après, alors je n'avais pas non plus la dimension expérience en vue d'une orientation.

Si vous aviez eu juste l'école de devoirs, cela vous aurait davantage plu ?

M. : Sans doute même si ce n'était pas top non plus, faute d'élèves en suffisance. Mais j'ai surtout trouvé que la partie « aide alimentaire » de la mission, c'était vraiment abusé. Il n'était pas rare qu'à quinze heures je n'aie pas encore pu prendre ma pause repas. Pour un bénévolat censé être juste un soutien, je trouve qu'on faisait, au propre comme au figuré, peser beaucoup de boulot sur mes épaules. Je continuais à bosser en Horeca et ça me plaisait davantage. J'ai fini par abandonner un peu avant la moitié des six mois.

Donc tous deux en année sabbatique, avec l'envie d'avoir une activité, une certaine pression familiale, vous avez tenté le Service citoyen. L'aspect financier a joué fort pour Mathieu, peu pour Alice...

A. : Mathieu avait déjà travaillé pas mal, moi jamais à part quelques heures dans une galerie d'art...

M. : Moi j'avais bossé deux fois un mois à l'usine d'embouteillage de Delhaize puis j'ai fait des semaines bien costaudes en Horeca. Et je me suis vraiment dit : quitte à nous donner de vrais horaires, pourquoi ne pas nous donner de vrais salaires ? Et ce n'est pas parce qu'une mission est intéressante, que ça nous fait une expérience, que notre travail ne mérite pas d'être rémunéré correctement.

Ce serait quoi un barème « correct » pour vous ?

M. : On recevait donc 10 € pour une journée de sept heures. Bon moi je travaille surtout dans l'Horeca où le barème n'est pas mirobolant, j'ai 14,20 € par heure. Il faut reconnaître aussi que les contraintes, l'intensité et les responsabilités sont moins fortes que dans un emploi classique, donc on pourrait imaginer un barème un peu en deça... Il n'empêche, on voit quand même que, dans la plupart des missions, on travaille vraiment. Je n'y

le jeune n'a souvent pas vraiment les outils pour contester. Certains jeunes m'ont raconté qu'on leur faisait faire des choses que moi je n'aurais pas acceptées. Je dirais que le lien de subordination existe mais qu'il est plus induit qu'imposé. Alice a vécu une expérience particulièrement bonne, moi beaucoup moins sans que ce soit la pire. J'ai entendu des choses bien plus graves. Il faut dire d'ailleurs que la plateforme met fin à la collaboration avec les organismes d'accueil qui exagèrent.

Vous trouvez que l'accompagnement de la plateforme est bon ?

A. : Oui les responsables de promotion sont au taquet, ils viennent régulièrement aux nouvelles. Il y a aussi une psychologue disponible pour soutenir les jeunes.

M. : En outre, la plateforme offre des journées de formation, comptabilisées et défrayées comme les autres. Ce sont des moments très intéressants qui regroupent tous les jeunes d'une promotion. On peut suivre des formations sur l'écologie, la communication non violente, le genre etc. On a eu notre brevet premiers soins aussi.

A. : Cela tisse des liens avec les autres jeunes. Je me suis fait des vrais potes

Quitte à nous donner de vrais horaires, pourquoi ne pas nous donner de vrais salaires ?

ai pas vraiment réfléchi mais la moitié d'un salaire, cela me semblerait le strict minimum.

Avez-vous ressenti que vous aviez un lien de subordination envers l'organisme d'accueil, le tuteur ?

M. : Un peu quand même. Surtout pour ceux qui n'ont pas autant d'expérience du marché du travail que moi. Il m'est arrivé de dire « Je vais prendre ma pause » et qu'on me dise « Tu as fini de manger ? Tu peux reprendre ? » alors que j'en étais à seulement quarante-cinq minutes d'une pause censée durer une heure. Évidemment, cela peut varier fort d'un organisme d'accueil à un autre. Mais il me semble que face à un « chef »,

qui le sont restés. La plateforme fait vraiment beaucoup pour la cohésion et les échanges entre jeunes.

L'avant-projet de loi propose une indemnisation de 550 € par mois...

A. : Pour moi j'étais vraiment perdue après l'arrêt de l'unif, l'expérience m'a beaucoup aidée et j'ai appris plein de choses. Ce n'est vraiment pas l'aspect financier qui a compté pour moi.

M. : C'est clairement mieux que la situation que nous avons vécue. Mais franchement, je n'ai connu personne au Service citoyen qui n'aurait pas mérité de recevoir au moins la moitié d'un vrai salaire... □